

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2009-128 du 8 juin 2009 modifiant la décision DG n° 2009-105 du 11 mai 2009 portant nomination d'experts auprès de la Commission nationale des dispositifs médicaux

NOR : SASM0930613S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 5311-1, L. 5311-2, R. 5212-7 à R. 5212-11, D. 5321-7 et suivants ;
Vu la décision DG n° 2009-15 du 27 janvier 2009 portant nomination d'experts auprès de la Commission nationale des dispositifs médicaux ;
Vu la décision DG n° 2009-105 du 11 mai 2009 portant nomination d'experts auprès de la Commission nationale des dispositifs médicaux,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision DG n° 2009-105 du 11 mai 2009 susvisée est modifié comme suit :
au lieu de « Mme SCHAFF-LYS (Blandine) », lire « Mme SCHAAFF-LYS (Blandine) ».

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 8 juin 2009.

Le directeur général,
J. MARIMBERT